

## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mil vingt, le sept septembre à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond DESILLE, Maire.

**Date de la convocation du conseil municipal :**

**Membres présents :** M. Gérard ALAIRE, M. Frédéric ANGIBAUD, M. Florent BOUILLAUD, Mme Aurélie CHAUVIN, M. Raymond DÉSILLE, Mme Marie-Laure FELIX, Mme Jenny HURTAUD, Mme Annie JAUNAS, M. David JOUBERT, Mme Marie MAINGOT, Mme Stéphanie PAJOT, M. Thomas RAMBEAU, M. Antoine RUBIO et M. Dominique SOUCHET

**Absent excusé :** M. Erwann BELLY,

**Secrétaire de séance :** Mme Stéphanie PAJOT

### Ordre du jour:

- Approbation des deux derniers comptes rendus du conseil municipal, 7 et 10 juillet 2020.
- Décision sur des déclarations d'intention d'aliéner d'un bien soumis au droit de préemption urbain.
- Présentation de la liste des contribuables désignés par la direction des services fiscaux pour le renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID).
- Mise en non-valeur des titres de recettes.
- Rentrée scolaire 2020-2021.
- Point travaux assainissement.
- Communauté de communes Aunis Sud nouvelle gouvernance et commissions.
- Désignation d'un élu pour la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).
- Présentation du rapport sur le prix et la qualité du service d'eau potable, établi par EAU 17.
- Convention de mise à disposition d'équipement Canton Aunis Football Club.
- Information personnel communal.
- Présentation « village étoilé ».
- Divers.

PJ : Rapport sur le prix et la qualité du service d'eau potable.

Début de séance : 20 heures

Le conseil municipal adopte, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 7 juillet 2020 et le compte-rendu du 10 juillet 2020.

Le conseil municipal décide de ne pas faire valoir son droit de préemption sur les déclarations d'aliénées déposées :

- -par Maître Marc-Henri SIONNEAU, notaire à Aigrefeuille-d'Aunis, pour le bien cadastré C959et C960, appartenant à Mme VANDEWYNCKELE Godelieve, d'une superficie totale de 1 548 m<sup>2</sup> et situé 2quater rue de la Garenne à l'intérieur du périmètre de préemption urbain.
- par Maître Matthieu BOIZUMAULT, notaire à Surgères, pour le bien cadastré B504, appartenant à M. Laurent BARDIN et Mme Nathalie BONNEAU, d'une superficie totale de 1 052 m<sup>2</sup> et situé 7 route de Blameré, à l'intérieur du périmètre de préemption urbain.
- par Maître Alcide BORDE, notaire à Surgères, pour le bien cadastré C575, appartenant à Mme Nadine MERLINGEAS, Mme Carole ALBEAU et M. Fabrice ALBEAU, d'une superficie totale de 134 m<sup>2</sup> et situé impasse de la Forge, à l'intérieur du périmètre de préemption urbain.
- -par Maître Rebecca BOUCHEREAUD, notaire à Surgères, pour le bien cadastré C197, C485 et C 505, appartenant aux conjoints PRIGNEAU, d'une superficie totale de 938 m<sup>2</sup> et situé impasse de l'alambic, à l'intérieur du périmètre de préemption urbain.

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal de la liste des commissaires de la CCID, les contribuables désignés, ci-après, par la Direction des Services Fiscaux de la Charente-Maritime, pour la période comprise entre la date de la décision le 28 août 2020 et la date d'expiration du mandat des membres du conseil municipal.

- **COMMISSAIRES TITULAIRES (NOM Prénom) :** BOINOT Françoise, BOINOT Philippe, HERVAUD Christophe, LAMOUREUX Francette, RABILLÉ Jérôme et RAMBEAU Noëlle.
- **COMMISSAIRES SUPPLEANTS (NOM Prénom) :** ANGIBAUD Frédéric, BAYLE Claude, CHAUVIN Aurélie, HURTAUD Jenny, PAJOT Stéphanie et SOUCHET Dominique.

Monsieur le Maire, président de la commission communale des impôts directs, est chargé de notifier cette décision, le plus tôt possible, à chacun des commissaires titulaires et suppléants.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'admettre en non-valeur les titres de recette portés sur l'état des taxes et produits irrécouvrables présenté par Monsieur le Trésorier pour un montant total de 22,50 €.

Rentrée scolaire 2020-2021 : Mme Marie-Laure FELIX informe que la rentrée s'est bien passée. Certains parents ont été peinés de ne pouvoir accompagner leur enfant dans l'enceinte de l'école, mais ont bien compris qu'il fallait suivre le protocole sanitaire lié au COVID 19. Marie-Laure FELIX rappelle que le port du masque est obligatoire. L'effectif est de 43 élèves : 13 PS, 18 MS et 12 GS.

Le personnel communal : Jessica VALÉ, ATSEM, Malory LAGEDAMON, agent technique territorial (fonction ATSEM, cantine et garderie), Agnès PONSONNAILLE BILLY, agent technique territorial (ménage, aide à la cantine) et Amandine DAIRÉ (aide à la cantine). Une convention a été signée avec la commune de Vouhé pour la mise à disposition du personnel : Béatrice DAVID, agent technique territorial pour la garderie du soir.

Les enfants ne participeront pas à « nettoyons la nature » le vendredi 25 septembre prochain.

Monsieur le Maire rappelle qu'une distribution de masques va avoir lieu à la mairie, le samedi 12 septembre, de 10h à 12h et le lundi 14 septembre de 17h à 19h.

Point sur les travaux d'assainissement : Monsieur Gérard ALAIRE et M. Antoine RUBIO informent que les derniers tabourets ont été posés, rue Pierre François Audry. Nous sommes en attente du résultat de l'étanchéité des canalisations pour effectuer la réfection de la voirie communale. Le coût des travaux de voirie est estimé à 10 000 € auquel s'ajoutera, avec l'accord unanime du conseil municipal, le coût de la réfection de la boucle du Bourrelier.

Concernant la rue de la Garenne, une réunion de chantier pour la préparation du diagnostic archéologique se tiendra le vendredi 11 septembre à 10 h sur la place de l'église. Pour les travaux d'assainissement d'une partie de la route de la Chardonnière, Eau 17 va lancer un appel d'offre.

Monsieur le Maire donne lecture du courrier, envoyé à M. le Président du département 17, demandant la réfection totale de la route départementale D208E1. Une copie de ce courrier a été également remis aux deux sénateurs Mme Corinne IMBERT et M. Daniel LAURENT lors de la rencontre avec les élus de Puyravault, le vendredi 4 septembre dernier.

Monsieur le Maire présente la nouvelle gouvernance de la CDC Aunis Sud dont M. Jean GORIOUX est Président.

Puis, donne lecture des membres du conseil municipal désignés dans les commissions de la CDC Aunis Sud :

« **Bâtiments – Equipement -Voirie** » : M. Antoine RUBIO ; « **Environnement – Déchets** » : M. Dominique SOUCHET . « **Gens du voyage** » : M. Raymond DESILLE ; « **Enfants, jeunesse et familles** » : Mme Marie-Laure FELIX ; « **Culture** » : M. Raymond DESILLE ; « **Urbanisme** » : M. Raymond DESILLE, Vice-Président et M. Gérard ALAIRE ; « **Finances** » : M. Raymond DESILLE ; « **Environnement** » : M. Dominique SOUCHET ; « **Sport** » : M. Gérard ALAIRE ; **ACTION SOCIALE** : « **Développement social** » : Mme Marie-Laure FELIX ; « **Territoire zéro chômeurs de longue durée (TZCLD)** » : M. Dominique SOUCHET.

Le conseil municipal, à l'unanimité, désigne Mme Marie-Laure FELIX, membre du conseil municipal qui siègera à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées(CLECT).

Monsieur le Maire fait un bref résumé du rapport sur le prix et la qualité du service d'eau potable, établi par EAU 17. Le document est téléchargeable si le site internet d'Eau 17 : [www.eau17.fr](http://www.eau17.fr) à la rubrique « Documentation ».

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition à titre gracieux des terrains et locaux sportifs entre la commune de Puyravault et le Canton Aunis Football Club (CAFC).

Monsieur Dominique SOUCHET annonce le lancement de la nouvelle édition du « Label Villes et villages étoilés », porté par l'association nationale pour la protection du ciel et de l'environnement nocturne (ANPCEN). Ce label valorise les actions menées par les collectivités autour de l'environnement nocturne et de la qualité du ciel. Le conseil municipal accepte de déposer le dossier de candidature de la commune.

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter le site internet : [www.ecologie.gouv.fr](http://www.ecologie.gouv.fr) et rechercher « village étoilé ».

#### Divers :

Les prochaines réunions du conseil municipal auront lieu :

- ✓ le mardi 13 octobre à 20h
- ✓ le mardi 10 novembre à 20h
- ✓ le mardi 22 décembre à 20h.

Levée de séance : 22 heures.

**Affiché en exécution de l'article 32 du Code Municipal, le 8 septembre 2020.**



Le Maire,  
Raymond DESILLE